



CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX
Lycée Professionnel



DOSSIER D'INSCRIPTION

CLASSES DE UPE2A LP / UPE2A NSA
RENTREE 2021

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT EN MAJUSCULE

NOM	PRENOM
CLASSE.....	

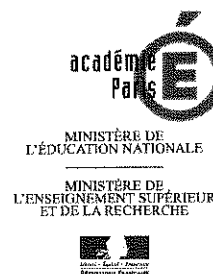
Pièces à fournir :

- Les documents à remplir ci-joints, remplis lisiblement et signés.
- Une photocopie des trois bulletins de l'année précédente
- 4 Photos d'identité RECENTES avec, au dos: nom et prénom + classe
- Une attestation d'assurance scolaire ou de responsabilité civile.
- Un EXEAT ou un **certificat de fin de scolarité** de l'année 2020/2021 (à demander dans l'établissement où l'élève était éventuellement scolarisé en 2020/2021)
- Une copie d'attestation d'immatriculation à la **sécurité sociale**
- Une photocopie de l'attestation des **vaccins**
- Une photocopie d'une **pièce d'identité (CIN recto verso, ou passeport)**
- En cas de divorce des parents, joindre la copie de l'acte.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE



CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX
Lycée Professionnel



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

A LIRE PAR LES PARENTS ET LES ELEVES

♦ Les nouveaux boursiers : (Bourses nationales 2021-2022)

Dès la rentrée scolaire veuillez **déposer l'avis d'octroi** reçu à votre domicile auprès du secrétariat d'Intendance du Lycée Chennevière Malézieux.

♦ **Certificat de scolarité 2021-2022** : Un certificat de scolarité vous sera remis par l'intermédiaire de votre enfant à partir de trois semaines de présence réelle en classe.

♦ Tenue vestimentaire pour l'enseignement en atelier:

Une tenue (veste + pantalon) et des chaussures de sécurité sont exigées dans les ateliers. Elles vous seront fournies gratuitement à la rentrée pour toute la durée de votre formation (2 ans en CAP, 3ans en BAC PRO). Vous êtes prié d'**en prendre soin** tout au long de votre scolarité en assurant des **nettoyages et repassages** réguliers.

La tenue sera rangée dans un casier situé au vestiaire de l'atelier. **L'achat d'un cadenas à chiffres** (pour éviter l'oubli des clés) est **donc obligatoire** afin de sécuriser l'accès à ce casier.

♦ Manuels scolaires:

Ils vous sont fournis gratuitement en septembre et devront être restitués en fin d'année scolaire.

♦ Périodes de formation en entreprise (stage)

Toutes les informations pratiques sur les stages vous seront communiquées dès la rentrée, périodes de six semaines pour les élèves de seconde et de huit semaines pour les élèves de première et de terminale.

Commencez votre recherche dès le début de l'année scolaire; beaucoup d'entreprises fixent à l'avance le nombre de stagiaires pour l'année.

Renseignez vous dès le début de l'année pour le **calendrier des stages** (voir avec les professeurs ou sur le site du lycée www.lpcm12.fr)

La recherche de stage est une de vos **responsabilités en tant que lycéen**. Tous les **professeurs** de la classe se tiennent à votre disposition et à celle de votre famille pour aider à la réalisation de ces démarches.

Une fois le contact établi avec l'entreprise, vous formaliserez la situation en faisant remplir et signer les conventions de stage (en 3 exemplaires) par l'entreprise, le responsable légal, vous et le chef d'établissement du LP Chennevière Malézieux **au plus tard 15 jours avant le début du stage**.

♦ La carte IMAGINE'R :

Vous apportez **l'imprimé d'abonnement ou de réabonnement** au moment de l'inscription. Celui-ci doit être complété **avec le nom de l'élève** et signé par le responsable légal.

L'attestation de la bourse nationale (à découper dans le livret, **avec le nom de l'élève**, pour bénéficier de la réduction supplémentaire) ne sera remplie que lorsque que le Rectorat nous aura adressé le nombre de parts correspondant. La RATP vous remboursera par la suite le trop perçu.



CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX
Lycée Professionnel

PHOTO
A
COLLER

FICHE SECRETARIAT INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

CLASSE

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT EN MAJUSCULE

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

SEXE : M

F

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

COMMUNE DE NAISSANCE : Département ou Pays :

N° de portable de l'élève : Adresse mail de l'élève :

DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE

Nom de l'Etablissement :

VILLE :

ANNEE :

CLASSE/FORMATION :

PUBLIC

PRIVE

RESPONSABLE LEGAL(E) :

Responsable 1 : Nom : Prénom : lien avec l'élève :

Responsable 2 : Nom : Prénom : lien avec l'élève :

**Dans le cas de parents séparés ou divorcés, veuillez nous faire parvenir la photocopie de l'acte de jugement de l'autorité parentale.*

REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2	<u>Adresse de l'élève si différente des responsables légaux</u>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MLLE NOM : Prénom : Adresse : Ville : Code Postal : Téléphone Domicile : Téléphone Portable : Mail : <u>Situation professionnelle</u> (entourer) Emploi Retraité Chômage Autre Profession : Téléphone travail :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MLLE NOM : Prénom : Adresse : Ville : Code Postal : Téléphone Domicile : Téléphone Portable : Mail : <u>Situation professionnelle</u> : (entourer) Emploi Retraité Chômage Autre Profession : Téléphone travail :	NOM : Prénom : Adresse : Ville : Code Postal :

Autre correspondant			
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> MME	<input type="checkbox"/> MLLE	
NOM :			
Prénom :			
Adresse :			
.....			
Ville :			
Code Postal :			
Téléphone Domicile :			
Téléphone Portable :			
Mail :			
Situation professionnelle : (entourer)			
Emploi	Retraité	Chômage	Autre
Profession :			
Téléphone travail :			

Acceptez-vous que vos coordonnées soient communiquées aux représentants des parents d'élèves au conseil d'administration ? :

Oui

Non

L'élève est-il majeur ?

Oui

Non

Nombre d'enfants à charge :

Nombre d'enfants à charge en collège et/ou en lycée :

Numéro de sécurité sociale de l'élève (s'il est différent de celui du représentant légal) :

.....

L'élève est-il boursier ?

Oui

Non

Si oui, nombre de part :

L'élève a-t-il obtenu le Diplôme National du Brevet?

Oui

Non

Signature de l'élève

Signature des représentants légaux

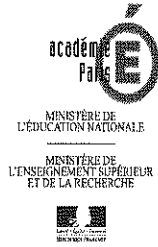
Père :

Mère :

Autre :



CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX
Lycée Professionnel



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PHOTO A COLLER

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS*

Nom de l'établissement : Année scolaire : 2021/2022

NOM :

Prénom :

Date de naissance : __/__/____

Classe :

Numéro de portable de l'élève :

Nom et adresse des parents ou responsable légal :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° de téléphone du père :

Portable :

3. N° de téléphone de la mère :

Portable :

4. N° Nom et n° de téléphone d'une personne de vous prévenir rapidement rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...)

.....

.....

En cas de maladie chronique de votre enfant, souhaitez-vous la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)(circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003) ou son renouvellement ?

Oui Non Si oui, se mettre en relation avec le médecin scolaire.

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Signature du responsable légal

***DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. **Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.**



DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL SCOLAIRE
RENTREE 2021-2022

La loi n° 202-303 du 04 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient ou de son représentant légal. La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant qui le suivra durant tout son cursus scolaire, est soumise à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter le document qui suit, et de le signer. Il sera transmis au médecin scolaire du collège ou du lycée de votre enfant afin qu'il fasse la demande de transmission au médecin de l'établissement d'origine.

NOM DE L'ELEVE _____ Prénom _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Etablissement où l'élève est inscrit
en 2021-2022

Lycée Professionnel Régional
CHENNEVIÈRE MALEZIEUX
33, av. Ledru-Rollin – 75012 PARIS

Classe : _____

Etablissement où l'élève était inscrit
en 2020-2021

Nom de l'établissement **Classe :** _____

n° _____ rue _____

Code postal _____ VILLE _____

Je soussigné(e) _____, responsable légal autorise le transfert du dossier médical scolaire de mon enfant au service médical de son nouvel établissement scolaire où il est inscrit en 2020-2021.

Date :

Signature :

Date de la réponse _____

Dossier complet Dossier incomplet Dossier absent Elève non inscrit

Nom du médecin, cachet de l'établissement

FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Inscription 2021-2022

NOM..... PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____ CLASSE SUIVIE A LA RENTREE PROCHAINE.....

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER

.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

RIB A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CE DOSSIER

Rappel : Le RIB sert uniquement à régler les bourses ou effectuer les remboursements éventuels (trop-perçu de demi-pension, voyage ...) et mettre votre dossier à jour. En aucun cas, une somme ne pourra être prélevée sur votre compte.

TARIFS DEMI PENSION

Tarif par repas	
Votre quotient familial mensuel CAF	Tarif par ticket (minimum exigé : 10)
A ≤ 183 €	1.54 €
B ≤ 353 €	1.74 €
C ≤ 518 €	1.94 €
D ≤ 689 €	2.15 €
E ≤ 874 €	2.35 €
F ≤ 1078 €	2.56 €
G ≤ 1333 €	2.76 €
H ≤ 1689 €	3.07 €
I ≤ 2388 €	3.58 €
J > 2388 €	4.09 €

ATTENTION :
SEULS LES ELEVES
DETENTEURS DE LEUR
CARTE DE PASSAGE, DONT
LE COMPTE EST
APPROVISIONNE ET QUI ONT
RESERVE PEUVENT
DEJEUNER
**AUCUNE EXCEPTION NE
SERA ACCORDEE**

Chèque à libeller à l'ordre de « Agent comptable Lycée Chennevière Malézieux »

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

PIECES A FOURNIR :

- Chèque (ou espèces) d'un montant de **50 €** Chèque à libeller à l'ordre de « Agent comptable Lycée Chennevière Malézieux »
- La fiche d'inscription à la demi-pension, dûment complétée et signée
- Un RIB (relevé d'identité bancaire) original et complet (c'est-à-dire avec les codes IBAN et BIC)
- Si vous êtes allocataire de la CAF, vous avez reçu un courrier Région/CAF accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre au service de l'intendance.
Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la CAF mentionnant votre quotient familial :
 - sur les bornes disponibles dans les CAF
 - sur le site de la CAF www.caf.fr >rubrique Mon compte
 - via l'application smartphone CAF.

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, une calculette accessible sur le site de la Région Ile-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : www.iledefrance.fr/equitables

ATTENTION : l'inscription à la demi-pension ne sera prise en compte qu'après la remise du dossier d'inscription à la demi-pension **COMPLET** et à la l'intendance du lycée

Toute carte perdue ou endommagée sera remplacée moyennant le paiement de 5,00 €

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du service de restauration scolaire

Date/...../20.....

Signature du responsable légal

REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE



Seuls les élèves et les commensaux détenteurs de leurs cartes de passage et dont le compte est approvisionné peuvent déjeuner. Aucune exception ne sera accordée.

La région Ile de France est responsable de l'organisation des services de restauration des lycées dont elle a la charge. A ce titre elle arrête notamment les tarifs. Le présent règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement applicables au service de restauration du Lycée Chennevière Malézieux.

HORAIRES D'OUVERTURE

Le restaurant scolaire est ouvert en continu de 11h45 à 13h00, du lundi au vendredi. Après 13h00, les élèves quittent impérativement les lieux pour permettre aux personnels qui en sont en chargés, de procéder aux opérations de nettoyage.

TARIF

Depuis la rentrée 2016, une tarification au ticket et au quotient familial, basée sur les ressources des familles, est mise en place selon une grille tarifaire de 10 tranches, valable 1 an (voir dossier d'inscription). Les soldes de l'année précédente seront reportés sur le compte de l'élève.

- **PRIX D'UN REPAS** : se référer au dossier Equitables (www.iledefrance.fr/equitables) de la région.

Le prix est déterminé en fonction du quotient familial calculé selon la méthode retenue par le Conseil Régional Ile de France et d'après les justificatifs de revenus reconnus par la Région. L'absence de justificatif entrainera la facturation au tarif maximum, de 4.09 €. La remise ultérieure d'un justificatif de revenus entrainera le calcul d'un nouveau tarif, sans rétroactivité possible.

- **PRIX DE LA CARTE D'ACCES PRIMO ARRIVANTS** : Gratuit
- **PRIX DE LA CARTE D'ACCES**, en cas de perte ou de détérioration : 5€

A l'inscription, les familles devront verser la somme de 50€, qui permettra l'ouverture des droits d'accès à la demi-pension.

En cours d'année, après affectation du tarif, il est demandé de créditer la carte de 10 repas minimum.

MODALITES DE PAIEMENT

- Par chèque, à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Chennevière Malézieux (nom, prénom, classe au dos du chèque) : chèques à adresser au lycée par voie postale ou à déposer au bureau de la demi pension.
- En espèces au bureau de la demi-pension contre remise d'une quittance attestant du règlement.

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

- Réservations

La demi-pension fonctionne pour les élèves et les commensaux sur le principe du paiement au repas avec **système de réservation obligatoire**.

✧ **Seuls les élèves et les commensaux dont le compte est approvisionné et détenteurs de leurs cartes de passage peuvent déjeuner.**

✧ Les élèves et les commensaux doivent obligatoirement réserver ou annuler la réservation de leur repas avant **10h14** le jour même du repas.

✧ Les réservations se font à partir des bornes présentes dans le hall du lycée et au foyer des élèves.

✧ L'accès au restaurant scolaire se fait par l'utilisation d'une carte d'accès personnelle remise aux élèves lors de la première rentrée au lycée et qui est valable tout au long de la scolarité.



✧ **Le repas réservé et non consommé n'est ni remboursé, ni reporté.**

REMBOURSEMENT DES SOLDES

- **Aucun remboursement d'un compte créditeur n'est effectué en cours d'année scolaire.**

- Lorsqu'un élève en fin de scolarité quitte le lycée, le solde de la carte est remboursé selon les modalités suivantes :

✧ pour un solde créditeur sur demande écrite de la famille (joindre un RIB). En cas de non communication des éléments nécessaires par la famille le solde restera acquis au lycée sur le principe de la déchéance quadriennale.

AIDES A LA DEMI-PENSION

- **AIDE REGIONALE A LA DEMI-PENSION** : La région Ile de France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille suivant le quotient attribué.

- **AIDE EXCEPTIONNELLE** : En cas de grandes difficultés financières, un dossier de demande d'aide au titre du Fonds Social Lycéen (FSL) peut être retiré auprès de l'assistante sociale du lycée.

COMPORTEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE

Tout comportement incivil, irrespectueux ou dangereux dans la file d'attente, la ligne de self ou en salle de restauration pourra donner lieu à l'application de punition ou sanction prévues au règlement intérieur du lycée.